

Soutien aux Associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public - Motion présentée par le Groupe Majoritaire

M. GUILLEMET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : *Les Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public se situent depuis leur création dans la logique du développement et du rayonnement de l'Ecole publique.*

Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir, durant et hors du temps scolaire, le service public d'éducation dont elles sont des partenaires incontournables.

Elles ont généré et génèrent encore des liens essentiels pour les populations les plus isolées grâce à la mise en place d'actions éducatives, de loisirs, sportives, culturelles (création des cinéclubs, des bibliobus etc.).

Elles bénéficient depuis très longtemps de l'agrément de l'Education Nationale et du soutien de l'Etat pour mener leur action grâce à des subventions de fonctionnement et à la mise à disposition, autorisée par le statut de la fonction publique, d'enseignants qui sont garants de la qualité éducative des projets et des actions qui sont conduits.

Aujourd'hui, le ministre Xavier Darcos vient de signifier à l'ensemble des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public que le financement de leurs actions éducatives, serait amputée de 25%.

Il vient d'annoncer également la suppression, dès septembre 2009, de tous les postes d'enseignants qui étaient mis à disposition ou détachés auprès de ces associations.

Ces attaques vont obliger plusieurs dizaines de fédérations départementales à déposer leur bilan. C'est 150 ans d'éducation populaire qui sont mis à mal.

Le Conseil Municipal de Besançon, conscient du rôle essentiel que jouent ces Associations sur le plan social et éducatif, demande au Premier Ministre et au Ministre de l'Education de renoncer à toute mesure affaiblissant ou mettant en péril ces structures qui sont des acteurs incontournables de la cohésion sociale.

«M. Nicolas GUILLEMET : C'est une motion proposée par le groupe majoritaire concernant le soutien aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public. Le Ministre de l'Education Nationale déclarait le 28 juin 2007 que les réussites de la collaboration entre l'Education Nationale et les associations complémentaires de l'enseignement public étaient nombreuses et exemplaires.

Dans le département, l'Education Nationale a reconnu depuis longtemps leur travail et la qualité de leurs actions. Elle leur a attribué sa confiance en déléguant des missions dans le cadre de l'accompagnement éducatif, des pratiques citoyennes à l'école, des accueils de loisirs péri-scolaires, de la restauration scolaire et de séjours éducatifs, de l'éducation artistique, du sport scolaire, etc. autant de pratiques qui s'inscrivent dans leur apprentissage éducatif nécessaire aux milliers d'enfants scolarisés. Tout ceci sera prochainement balayé. En effet le 8 octobre dernier, le Ministre Xavier DARCOS a informé les associations complémentaires de l'école publique de deux décisions. La première : la diminution de 25 % de leur subvention sur l'exercice en cours touchant ainsi brutalement le financement d'actions ayant pourtant fait l'objet de négociations et de contractualisation dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs. Deuxièmement la non reconduction en septembre 2009 des conventions de compensation permettant le détachement d'enseignement pour les actions menées dans et autour de l'école.

Si les décisions annoncées le 8 octobre sont appliquées, elles affaibliront non seulement le système éducatif mais perturberont également gravement l'équilibre économique et social de ce pays sans parler de la liquidation pure et simple de ces structures de projets construits au fil des années. Peut-on dans notre ville imaginer la disparition de l'AROEVEN, des CEMEA, des éclaireurs et éclaireuses de France, des Francas, de l'AJPA, de l'USEP, des ligues de l'enseignement, des PEP, etc. etc. ? Réalise-t-on que des milliers d'enfants ne bénéficieront plus de l'accompagnement éducatif, associatif complémentaire des rôles de l'école et de la famille ? Comprend-on que des centaines d'enseignants et autres professionnels de l'éducation se verront également privés du concours des associations ? Comprend-on que sur le territoire de multiples partenariats conclus entre les associations et les collectivités locales seront fragilisés voire anéantis alors qu'ils ont rendu possibles les politiques ambitieuses en faveur de l'enfance et de la jeunesse ?

L'annonce unilatérale de l'arrêt du financement des postes d'enseignement détachés au 1^{er} septembre 2009 et la diminution de 25 % de la subvention 2008 allouée aux associations complémentaires de l'école publique alors que les actions sont toutes engagées ne se réfère qu'à des motifs économiques dont les associations visées contestent la validité. Notre motion propose donc au Conseil Municipal de Besançon... -non, c'est une explication de la motion-.

M. LE MAIRE : Je t'interromps car la règle n'est pas de faire un argumentaire mais de lire la motion. Je mets cela sur le compte de l'inexpérience.

M. Nicolas GUILLEMET : D'accord, je pensais que tout le monde avait lu la motion.

M. LE MAIRE : Mais elle doit être présentée à l'assemblée.

(Lecture de la motion par Nicolas GUILLEMET).

M. LE MAIRE : Je crois que ce qui se passe là est très très grave, comme le dit la fin de cette motion, c'est 150 années d'éducation populaire qui sont mises à mal et ce sont là encore les plus défavorisés, les plus faibles, les jeunes issus des quartiers défavorisés, les jeunes issus de l'émigration qui profitaient beaucoup de tous ces dispositifs, les gens des catégories modestes qui vont là encore payer. On est en train de démolir ce qui faisait une particularité de notre pays et je pense que c'est très grave. Je crois que vous pourriez tous voter cela, vraiment vous vous honoreriez en le faisant.

M. Pascal BONNET : Je constate pour cette motion comme pour la précédente qu'au lieu de rester dans une réaction rationnelle à des choix politiques, vous accentuez l'inquiétude que peuvent avoir les gens parce que vous avez avant tout le souci d'attaquer le Gouvernement. C'est là encore une des raisons pour lesquelles nous voterons contre. Il y a des faits objectifs et il y a aussi vos commentaires et comme à chaque fois, vos commentaires ne sont pas objectifs. Le Ministre de l'Education est quelqu'un qui connaît très bien l'éducation nationale et qui n'a pas du tout envie de faire disparaître l'éducation nationale et ses satellites. Il est question simplement d'évoluer, d'adapter, de remettre à plat et il y aura d'autres réponses en terme de subvention, en terme d'intervention dans les quartiers pour les jeunes et ne dites pas que tout va être supprimé parce qu'il y a des modifications de subventionnement et des modifications de gestion des personnels. Donc bien entendu on votera contre.

M. LE MAIRE : «Fermes une école, ouvrez une prison», c'est la deuxième fois ce soir que je sors cette citation de Victor HUGO.

M. Nicolas GUILLEMET : Tout à l'heure vous avez beaucoup débattu sur la démocratie participative. Là le Ministre Xavier DARCOS diminue de 25 % les aides allouées à ces associations sans concertation.

M. Jean ROSSELOT : Pour mettre les choses à plat et rendre plus efficace le système.

M. LE MAIRE : (rires) Quand on a entendu les grands discours du maître de conférence ROSSELOT sur la démocratie et qu'on entend que là, sans concertation, c'est pour remettre à plat, je crois que ça nous permet de conclure vraiment très très fort !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (7 contre du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, Mme M. JEANNIN, M. SASSARD ; 3 abstentions Groupe UMP et Apparentés : Mme PEQUIGNOT et Groupe MODEM : M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN), décide d'adopter cette motion de soutien aux associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public, proposée par le Groupe Majoritaire.

Récépissé préfectoral du 20 novembre 2008.